

## **A. Discours**

Mesdames et Messieurs,

Les entreprises européennes voguent actuellement sur une mer agitée et, pour traverser la tempête, il est impératif que tous les occupants du navire, capitaine et membres d'équipage, travaillent ensemble.

Parce qu'ils permettent de rendre effective l'information et la consultation des salariés d'une entreprise à l'échelle européenne, les comités d'entreprise européens jouent un rôle de tout premier plan.

Je me réjouis donc de pouvoir, une nouvelle fois, échanger sur ce sujet avec celles et ceux qui font vivre ces comités. Et aujourd'hui, mon plaisir est d'autant plus grand que cette conférence nous permet de mesurer le chemin parcouru au cours des derniers mois.

En juin 2008, je vous avais annoncé, lors d'une précédente conférence de la CES sur le sujet, mon intention de

soumettre une proposition législative dans le cadre de l'Agenda Social renouvelé.

De nombreuses étapes ont été franchies depuis lors: \_

- la Commission a adopté la proposition législative annoncée en juillet 2008:
- les partenaires sociaux ont adopté un avis conjoint sur cette proposition;
- le Conseil et le Parlement ont conclu un accord en première lecture sur cette base;
- et le travail de finalisation touche à fin, préparant l'adoption de la nouvelle directive.

Cette avancée, c'est un succès partagé que nous devons à la volonté commune des institutions européennes et des partenaires sociaux de donner un nouvel élan et d'améliorer l'efficacité des comités d'entreprise européens. Nous le devons aussi aux efforts déployés par la Présidence française et à l'engagement de Monsieur Xavier Bertrand

dans ce dossier : son soutien et sa volonté de parvenir à un accord sur une question qu'il jugeait prioritaire ont été décisifs.

Je suis ainsi particulièrement heureux de voir tous les acteurs qui ont contribué à ce succès représentés au sein de cette conférence.

Cette conférence est une excellente occasion de souligner à nouveau le rôle et l'importance des comités d'entreprise européens (1) et de prendre la mesure des avancées permises par la nouvelle Directive (2).

Mesdames et Messieurs,

Face à la dimension mondiale des bouleversements actuels, nous savons tous que les réponses locales ou nationales ne sont pas suffisantes. Qu'il s'agisse des politiques financières, industrielles ou sociales, nous avons besoin de réponses coordonnées et d'actions au niveau européen pour sortir des difficultés actuelles et bâtir des solutions d'avenir.

Pour cela, l'action des comités d'entreprise européens est essentielle pour les salariés, les régions dans lesquelles les entreprises sont implantées et les secteurs économiques concernés. En effet:

- Les comités d'entreprise européens constituent un indispensable espace de dialogue entre les directions d'entreprise et les représentants des salariés et entre les acteurs sociaux de différents pays.
- Ils permettent de mieux comprendre les enjeux d'une situation complexe et facilitent la recherche de solutions communes.
- Ils jouent un rôle clé dans l'anticipation et l'accompagnement du changement afin de réduire l'impact négatif des restructurations.
- Ils permettent enfin de mieux concilier les intérêts des différentes parties prenantes.

Oui, nous avons aujourd'hui, plus encore qu'hier, besoin de ces comités, et l'adoption la nouvelle directive leur permettra de jouer pleinement leur rôle.

Mesdames et Messieurs,

C'est le moment de donner un nouvel élan aux comités d'entreprise européens.

D'ici peu, le cadre juridique applicable sera renouvelé en profondeur, de façon notamment à:

- préciser les notions d'information et de consultation des travailleurs,
- organiser l'articulation entre les différents niveaux d'information et de consultation,
- reconnaître le rôle des partenaires sociaux dans la mise en place de nouveaux comités d'entreprise européens,
- permettre la continuité et l'adaptation des comités existants,

- préciser les modalités de coordination et de consultation des comités mis en place par défaut,
- et enfin, préciser le rôle des membres des comités.

Ce nouveau cadre entrera en vigueur à l'issue d'une période de transposition de deux ans. Ce délai, c'est aussi une fenêtre d'opportunité pour établir de nouveaux comités d'entreprise européens ou revoir le fonctionnement des comités existants sur base des règles actuellement en vigueur.

L'objectif de ces changements est d'accroître le nombre et l'efficacité des comités d'entreprise européens. C'est aussi de renforcer la sécurité juridique.

Et c'est enfin de mieux articuler les consultations au niveau national et au niveau européen, particulièrement en cas de restructuration.

Vous aurez, aujourd'hui et demain, la possibilité d'analyser en détail ces changements et d'échanger sur leur portée.

Je crois sincèrement que l'adoption d'un nouveau cadre pour les comités d'entreprise européens renforcera la dimension sociale dans l'Union européenne.

Il y a une quinzaine d'années, les comités d'entreprise européens étaient considérés comme des pionniers de l'Europe sociale. Ils peuvent aujourd'hui en devenir des piliers. Pour cela, il faudrait qu'ils soient plus nombreux et plus visibles.

Mesdames et Messieurs,

L'information et la consultation des travailleurs au niveau européen est une nécessité, pas un luxe. Nous avons aujourd'hui les moyens de développer et de renforcer l'efficacité des comités d'entreprise européens, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Soyez certains que nous avancerons dans cette direction en prenant en compte toute la richesse des débats qui auront lieu pendant cette conférence.

Je vous remercie de votre attention.